



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS
MARDI 31 JUILLET 2018 à 19 h 30**

Ouverture de la séance :

L'an deux mille dix-huit, le trente et un juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Neydens, convoqué le 23 juillet 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Carole VINCENT, suppléante de Madame Le Maire empêchée.

Membres présents : Carole VINCENT, Bernard CHAUMPS, Yves FELIX, Nathalie BLANES, Martial BAUDET, Levent BAYAT, Jean-Luc GUERINEAU, Michèle DUVAL, Sophie GIROD, Claire HUBER, Cécile SAUTIER, Catherine SILVESTRE, Yves TREGOAT, Véronique VERGUET, Lionel VESIN.

Procurations : Caroline LAVERRIERE, Maire à Nathalie BLANES, Eve ROUKINE à Carole VINCENT, Adrien DOCHE à Sophie GIROD.

Absents : Roberto BONALDI.

Présents : 15 Pouvoirs : 3 Votants : 18 Absent : 1

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter l'approbation de la séance du 5 juillet 2018 lors de la prochaine séance.

Désignation du secrétaire de séance :

Le conseil Municipal désigne Mme Catherine SILVESTRE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-42 : Extension de l'école et construction d'un restaurant scolaire – Attribution des marchés de travaux aux entreprises

Madame Carole VINCENT rappelle que le projet d'extension de l'école et de construction d'un restaurant scolaire a été approuvé en séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2017 pour un coût prévisionnel HT estimé à :

- Maîtrise d'œuvre : 517 000 €
 - Etudes : 81 500 €
 - Travaux : 3 947 000 €
- Coût total : 4 545 500 €.

Une consultation d'entreprises a été lancée le 18 mai 2018 sous la forme d'une procédure adaptée compte tenu du montant des travaux. Une publication a été réalisée sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics www.mp74.fr ainsi que dans 2 journaux d'annonces légales. La date limite de remise des offres était fixée au 21/06/2018. La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture et l'analyse des offres. Après présentation du rapport d'analyses des offres, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution des marchés aux entreprises retenues.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0

Approuve la proposition d'attribution des marchés de travaux,
Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer les marchés et toutes pièces nécessaires.

Délibération n° 2018-43 : Création d'un emploi de catégorie A au service administratif -

Madame Carole VINCENT rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame Carole VINCENT indique que la création de l'emploi de responsable de l'urbanisme et de l'aménagement est justifiée par la charge de travail et par les projets communaux en cours. Cet emploi correspond au grade d'ATTACHE TERRITORIAL, cadre d'emplois des ATTACHES, catégorie A, filière administrative. La durée hebdomadaire de travail afférente est fixée à 35 heures.

Madame Carole VINCENT ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Mme Carole VINCENT précise la nature des fonctions afférentes principales à cet emploi :

- Accompagnement des projets de développement de la Commune
- Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Assistance des élus dans les procédures administratives et juridiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

Décide de créer un poste d'ATTACHE pour occuper les missions définies ci-avant, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2018,

Décide de modifier le tableau des emplois dont la nouvelle composition figure ci-dessous,

Précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2018, chapitre 012 « charges de personnel ».

TABLEAU DES EMPLOIS MUNICIPAUX AU 31/07/2018						
Filières	Cadre d'emploi	Grade	Emploi	Nbre de postes quotité tps travail	Pourvu	Non pourvu
Administrative	Attaché	Attaché	DGS	1 TC	1	0
			Responsable urbanisme/aménagement	1 TC	0	1
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	Etat civil	1 TC	1	0
			Accueil Urbanisme	2 TC	2	0
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	Agents techniques / périscolaires	9 (8 TC + 1 TNC)	10	0
			Agent technique	1 TC	1	0
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	Responsable périscolaire	1 TC	1	0
Sociale	ATSEM	ATSEM principal 1 ^e classe	ATSEM	2 TC	2	0
Total des emplois				18	17	1

Délibération n° 2018-44 : Attribution des subventions aux associations 2018 -

Madame Carole VINCENT, Maire-Adjoint, présente les propositions de la commission « associations » concernant l'attribution des subventions annuelles pour 2018 qui sont les suivantes :

Nom de l'association	Montant alloué pour 2018
AS Neydens	3 100 €
Basket Club	180 €
Bibliothèque les Trésors de Laurent	1 787 €
Biens-fêteurs	1 000 €
Comité des fêtes	2 000 €
COS	2 000 €
Donneurs de sang	200 €
Ecole de Musique ABC	1 215 €
Ecole Saint Vincent	855 €
Foyer Nordique du Salève	1 000 €
Harmonie St Julien	360 €
La Laurentienne	2 000 €
Patchichis	180 €
Sentiers Neydens	1 500 €
Tulipes	400 €
Vélo Club	360 €
Club Genevois Gym	405 €
Louveterie de la Haute Savoie	100 €
Rugby Club de St Julien	315 €
Tournesol - Montessori	90 €
Vignes en fête	0 €
Groupe Patrimoine	200 €
TOTAL	19 247 €

Seules les associations dont le dossier est complet percevront la subvention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

Décide d'allouer les subventions proposées ci-dessus aux associations pour 2018.

Divers :

- **Enrobé des allées du cimetière et reprise des eaux pluviales :**

Carole VINCENT informe l'assemblée que la présentation du projet d'aménagement des allées du cimetière est reportée en septembre. Il sera accompagné d'un point financier présenté par Eve ROUKINE.

- **Eclairage public du Chef-Lieu :**

Carole VINCENT expose, au vu des différentes remarques de nombreux administrés et du constat fait depuis la mise en place de l'extinction de l'éclairage public à 23 heures, qu'il est nécessaire de faire un point à ce sujet.

Elle confirme qu'il n'est pas question de remettre en cause son extinction mais de l'adapter selon les besoins de la population et des événements prévus sur la commune (réunions, spectacles, manifestations, animations...). Et harmonisation avec les villages voisins.

Différentes propositions ressortent de ce débat :

- Reculer d'une heure l'extinction de l'éclairage public au chef-lieu par rapport au reste de la commune (Yves FELIX),
- Reculer à minuit l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune mais sans possibilité de retour à 23 heures.
- Mettre en place un système en fonction des besoins (Bernard CHAUTEMPS et Jean-Luc GUERINEAU) ; éclairage au passage des piétons sur les trottoirs ainsi que les parkings municipaux,
- Mettre un éclairage en lumière basse permanente (Yves FELIX),
- Allumer le clocher et l'église (Sophie GIROD),

Michèle DUVAL s'interroge sur la nécessité de revoir dès maintenant les horaires de l'extinction de l'éclairage public alors que cette décision a été prise à l'unanimité par le conseil municipal depuis moins d'un an et qu'un point devait être effectué seulement à l'issue de ce délai .

Claire HUBER rappelle le rôle écologique de la décision initiale et qu'il est important de rester dans cette optique.

Cécile SAUTIER ajoute que le projet d'extinction de l'éclairage public a également un rôle économique pour la commune et qu'une nouvelle organisation pourrait engendrer un coût d'investissement important.

Suite au débat, Carole VINCENT demande à l'assemblée de se positionner et de voter pour reculer d'une heure l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 13

Voix contre : 4

Abstention : 1

Décide de modifier l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de 23 heures à minuit.

- **Propositions de prêt du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne :**

Carole VINCENT expose les propositions de prêt du Crédit Agricole des Savoie et de la Caisse d'Épargne et propose à l'assemblée de débattre de l'opportunité de négocier avec ces banques, sur la durée à retenir et du type d'emprunt.

Selon le Crédit Agricole des Savoie la commune est éligible pour les prêts européens.

Cécile SAUTIER précise que si la commune à la capacité un prêt dégressif est plus intéressant.

L'assemblée souhaiterait négocier un emprunt dégressif de 2.000.000 Euros sur 20 ans auprès des deux banques.

- **Point sur le service technique :**

Carole VINCENT informe de l'annonce de candidature pour un poste d'agent technique polyvalent. Elle expose la réflexion sur l'opportunité d'une mutualisation avec le Service Technique de Beaumont.

Selon Jean-Luc GUERINEAU, ce projet n'est pas assez mûr pour être mis en place d'autant plus que nous n'avons pour le moment pas le personnel suffisant.

Carole VINCENT suggère alors de lancer une seconde candidature pour un poste de responsable du service technique (technicien territorial ou ingénieur) pouvant encadrer les agents du service technique, gérer les marchés publics et réaliser le suivi des chantiers.

- **Travaux Salle polyvalente :**

Carole VINCENT informe que la salle communale est louée le samedi 1^{er} septembre et que les locaux sont utilisés dès la rentrée scolaire le 3 septembre.

Elle explique que les panneaux Trespas ne pourront pas être livrés début septembre, l'entreprise MEGEVAND propose de fournir et poser des panneaux pouvant être peints par l'employé job d'été.

- **Travaux route de Neydens :**

Catherine SILVESTRE souhaite remercier pour le rendu des travaux d'aménagement de la route de Neydens.

- **Radars pédagogiques :**

Cécile SAUTIER signale que des habitants de Moisin se plaignent de la vitesse de circulation dans le hameau et demandent l'implantation provisoire du radar pédagogique.

Carole VINCENT signale que les radars pédagogiques enregistrent la vitesse dans les deux sens ce qui permet de connaître la vitesse réelle et les zones dangereuses. Il est important de maintenir une rotation des radars pédagogiques.

- **Fleurissement :**

Des habitants de Moisin demandent également le fleurissement du bassin situé au carrefour entre route des Fontaines et le chemin des Sources.

L'assemblée accepte à condition que ces derniers l'entretiennent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h.

La secrétaire de séance,
Catherine SILVESTRE.



Pour le Maire empêché et par suppléance,
Carole VINCENT.



